

Le 8 septembre 2025



ALLOCATION DE PFMP

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la réforme des lycées professionnels, afin de motiver et de valoriser l'investissement des élèves, les périodes de formation en milieu professionnel (PFMP) des lycéens professionnels font l'objet d'une allocation, attribuée par l'État, en tenant compte de l'assiduité de l'élève en entreprise.

Cette allocation est une modalité de valorisation de la voie professionnelle. Son versement n'est pas de droit et nous comptons sur votre autorité afin de faire entendre ce principe à vos enfants.

L'allocation des PFMP est répartie telle que définie ci-dessous :

- 50€ par semaine soit, 10€ par jour, pour les lycéens professionnels inscrits en seconde du baccalauréat professionnel ;
- 75€ par semaine soit, 15€ par jour, pour les lycéens professionnels inscrits en première du baccalauréat professionnel ;
- 100€ par semaine soit, 20€ par jour, pour les lycéens professionnels inscrits en terminale du baccalauréat professionnel.

Pour l'élève mineur, les versements de l'allocation se feront directement sur le compte bancaire de l'élève avec autorisation de son représentant légal. Cette solution est à privilégier, car elle n'engendre pas de changement lors du passage à la majorité de l'élève. Néanmoins, il est également possible de demander le versement sur le compte du représentant légal, le cas échéant.

A compter du jour de la majorité du jeune, il est impératif de fournir un RIB à son nom. Les virements sur le compte du représentant légal seront automatiquement rejetés.

Vous trouverez, ci-joint, l'autorisation à nous retourner, dûment complétée et accompagnée des pièces justificatives listées page 2.

Les élèves doivent remettre tous les documents à Mme Deschamps, l'Assistante Technique du Directeur Délégué aux Formations Professionnelles et Technologiques (Bureau 152).

Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs, mes sincères salutations.

Géraldine. DESCHAMPS

**Lycée Jules
Siegfried**

**1 rue Dumé
d'Aplemont
76600 LE HAVRE**

Dossier suivi par
G.Deschamps
Assistante Technique
du Directeur
Délégué aux Formations
Professionnelles
et Technologiques

Téléphone
02 35 41 31 32

Courriel
[geraldine.deschamps
@ac-normandie.fr](mailto:geraldine.deschamps@ac-normandie.fr)